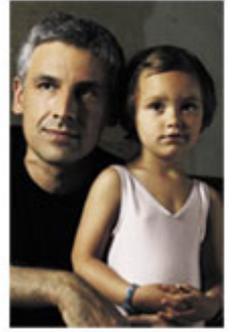




Elodie, 5 ans
guérie d'une leucémie



Bon de soutien régulier Autorisation de prélèvement

Et si la lutte contre le cancer devenait automatique ?

OUI, je souhaite lutter plus efficacement contre le cancer en apportant mon soutien régulier.

ET j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant correspondant à mon soutien et qui sera présenté par : **La Ligue nationale contre le cancer** - 14 rue Corvisart - 75013 Paris | N° national d'émetteur : **258571**

Votre liberté d'action : vous pouvez arrêter vos versements à tout moment par simple lettre à la Ligue contre le cancer.

Vous recevrez un reçu fiscal annuel pour déduire vos dons de vos impôts

Montant à débiter et périodicité :

BO 831

8 € (52.48 F)

15 € (98.39 F)

23 € (150.87 F)

38 € (249.26 F)

..... € (autre montant)

tous les mois

tous les 3 mois

tous les 6 mois

(Le premier prélèvement interviendra entre le 5 et le 8 du prochain mois)

Donateur :

Melle Mme M

Numéro
d'adhérent

(à renseigner uniquement si vous êtes déjà adhérent)

Prénom :

Nom

Adresse

Complément d'adresse

CP

Ville

Coordonnées du compte à débiter :

Compte à débiter

Etablissement Guichet N° compte Clé RIB

NB : ne pas oublier de joindre un **R.I.B.**, **R.I.P.**,
ou **R.I.C.E.** qui figure dans votre chéquier.

Fait à :

Le :

Etablissement du compte à débiter

Nom

Adresse

Cplt adresse

CP

Ville

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers des Comités de la Ligue peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'adresse du Comité.

